



HONORAIRES DE TRANSACTIONS

JANVIER 2019

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

PRIX NET VENDEUR	HONORAIRES HT	%	HONORAIRES TTC
DE 0 à 59 999 €	4583,33	9% minimum	5 500 €
DE 60 000 € à 69 999 €	5416,66	De 10% à 9%	6 500 €
DE 70 000 € à 79 999 €	6250,00	De 10% à 9%	7 500 €
DE 80 000 € à 89 999 €	7083,33	De 10% à 9%	8 500 €
DE 90 000 à 159 999 €	8250,00	De 11% à 6%	9 900 €
DE 160 000 à 179 999 €	9083,33	6%	10 900 €
DE 180 000 à 199 999 €	9916,66	De 6% à 5%	11 900 €
DE 200 000 à 239 999 €	10750,00	De 6% à 5%	12 900 €
DE 240 000 à 299 999 €	12500,00	De 6% à 5%	15 000 €
DE 300 000 à 349 999 €	13750,00	De 5% à 4%	16 500 €
DE 350 000 ET PLUS			5 % TTC
TVA 20 %			

Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur. Rémunération TTC sera à la charge acquéreur.

VINCENT CREPIN IMMOBILIER PAYS DE FALAISE - 8 RUE DE CAEN 14700 FALAISE - TEL : 02 31 90 97 38

c.immopaysdefalaise@orange.fr

sarl DEL IMMOBILIERE au capital de 8000 €-492978 572-RCS Conde sur Noireau- carte professionnelle Transaction N° T704 délivrée par la préfecture du Calvados- TVA intracommunautaire FR N06 492 978 572 -
NOTRE AGENCE NE DETIENT AUCUN FONDS POUR LE COMPTE DE SES CLIENTS - AGENCE JURIDIQUEMENT ET FINANCIEREMENT INDEPENDANTE